

## Activités ACP CNU

La sous-section "Anatomie et Cytologie Pathologiques" (42-03) est une des trois sous-sections composant la 42<sup>ème</sup> section "Morphologie et Morphogenèse" du Conseil National des Universités. Elle comprend 18 membres : 9 Professeurs des Universités-Praticiens Hospitaliers et 9 Maîtres de Conférences des Universités-Praticiens Hospitaliers (président élu, Pr Zafrani Elie Serge).

Le président de la sous-section "Anatomie" (42-01) est le Pr Francke Jean Paul, et le président de la sous-section "Cytologie et Histologie" (42-02) est le Pr Vago Philippe.

Le bureau de la 42<sup>ème</sup> section "Morphologie et Morphogenèse" est constitué par :

- Pr Saint-André Jean Paul : président (sous-section 4203)
- Pr Rogez Jean Michel : premier vice-président (sous-section 4201)
- Dr Pipiras Eva : deuxième vice-présidente (sous-section 4202)
- Dr Le Floch-Prigent Patrice : assesseur (sous-section 4201)

Les responsabilités essentielles de notre sous-section sont : (a) l'examen des **candidatures aux emplois de Professeurs des Universités-Praticiens Hospitaliers, Maîtres de Conférences des Universités-Praticiens Hospitaliers et Praticiens Hospitaliers Universitaires** ; (b) l'examen des **candidatures à un avancement** à la première classe ou à la hors classe pour les Maîtres de Conférences des Universités-Praticiens Hospitaliers, et à la première classe ou à la classe exceptionnelle pour les Professeurs des Universités-Praticiens Hospitaliers. Les modalités du concours pour les emplois de Professeur des Universités-Praticien Hospitalier et de Maître de Conférences des Universités-Praticien Hospitalier sont indiquées dans la rubrique "Recommandations" de ce site internet. Les dossiers des Praticiens Hospitaliers Universitaires sont examinés par une commission émanant de notre sous-section et présidée par le président de la sous-section. Les critères pour un avancement sont précisés dans la rubrique "Promotion des PU et MCU" du site. Les membres de la sous-section auront également à participer activement à l'**évaluation quadriennale des hospitalo-universitaires**, dont les modalités devront être précisées.

Quelques membres de notre sous-section procèdent depuis plusieurs années à l' **audition des futurs candidats à un emploi de Professeur des Universités-Praticien Hospitalier ou de Maître de Conférences des Universités-Praticien Hospitalier**. Cette audition a habituellement lieu dans les deux ans qui précèdent le concours, et son objectif est de connaître la liste des titres et travaux du futur candidat et de vérifier si les conditions réglementaires et les critères requis par notre sous-section sont remplis. En raison des problèmes actuels de démographie dans notre discipline, il nous paraît primordial de mieux établir une cartographie prospective nationale des emplois disponibles, qui sera régulièrement mise à jour par les responsables universitaires locaux. Les candidatures potentielles à une carrière universitaire devront être détectées tôt, dès la fin de l'internat, et une audition précoce des candidats permettra de proposer une orientation et une information sur

un parcours hospitalo-universitaire. Un suivi personnalisé devra être organisé. Ainsi pourrait être envisagée l'adéquation entre la future offre d'emplois et des candidatures de qualité.

Ces différentes activités de la sous-section sont réalisées en collaboration avec les autres instances de notre discipline, notamment le Collège Universitaire Français des Pathologistes.